

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025-09-72

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°3

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Christian PETITFRERE à Joël TRANVOUEZ
Monique BRONEC à Danièle LE CALVEZ
Céline SENECHAL à Catherine ANDRIEUX
Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Marie FOURN à Eliane PICART

Monsieur Claude SEGALEN a été nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-02-12 du 12 février 2025 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Vu la décision n°2025-04-37 du 10 avril 2025 autorisant le virement de crédits n°1,

Vu la décision n°2025-06-57 du 19 juin 2025 autorisant le virement de crédits n°2,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modification n°3 du budget principal 2025.

PJ : Décision modificative n°3

Avis des commissions :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à la majorité

25 voix pour – 3 contre (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)
– 5 abstentions (Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR et Emmanuel MORUCCI)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Claude SEGALEN

